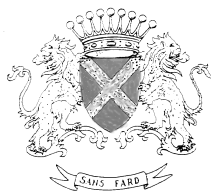


**Séance du 13 MAI 2008**



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 080513 Motion  
Mosquito**

Présents : Monsieur Jean-Marie BUCKENS, Bourgmestre f.f.  
Mme et MM MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI,  
DUMONGH, DEHONT, Echevins  
M. Carl LUKALU, Président du CPAS, siégeant avec  
voix consultative  
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,  
~~DUPONT~~, DELFORGE, DEMEURE, DEPASSE,  
SERVAIS, LEMOINE, GLOIRE-COPPEE, BURY,  
VAN DEN BERGHE, GARITTE-VERMEYEN,  
VANDAMME, DELCOURT, PAQUET, RICHET,  
~~VRANKEN~~, ~~DRUINE~~, Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

---

**S.P. n° 6 – JEUNESSE : Interdiction des appareils anti-jeunes de type « Mosquito » - Approbation -  
Décision**

---

Le Conseil communal, en séance publique ;

Vu l'article L1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que depuis quelques temps un nouvel appareil anti-jeunes, le « Mosquito », a fait son apparition dans notre pays ;

Considérant que ce dispositif émet des sons aigus uniquement perceptibles par les jeunes oreilles ;

Considérant que les incidences de l'utilisation du « Mosquito » sur la santé n'ont pas été démontrées ;

Considérant que cet appareil est un outil discriminatoire envers toute une frange de la population ;

Considérant que le « Mosquito » ne représente pas une solution correcte aux problèmes avec certains jeunes ;

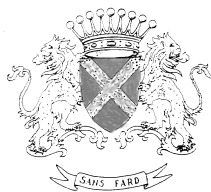
Considérant que nous nous refusons à traiter notre jeunesse de la même manière que certaines espèces « nuisibles » et que la commune se doit d'avoir une politique volontariste en faveur de la jeunesse;

Considérant que le système « Mosquito » est tout simplement contraire aux Droits humains les plus fondamentaux ;

Considérant qu'une pétition en ligne « Les jeunes ne sont ni des parasites ni des nuisibles pour notre société ! » est disponible sur le site de l'asbl « Les Territoires de la Mémoire » ;

Considérant que le nombre symbolique du million de signatures permettrait aux signataires d'inviter la Commission européenne à se pencher sur cette question ;

**Séance du 13 MAI 2008**



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 080513 Motion  
Mosquito**

Présents : Monsieur Jean-Marie BUCKENS, Bourgmestre f.f.  
Mme et MM MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI,  
DUMONGH, DEHONT, Echevins  
M. Carl LUKALU, Président du CPAS, siégeant avec  
voix consultative  
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,  
~~DUPONT~~, DELFORGE, DEMEURE, DEPASSE,  
SERVAIS, LEMOINE, GLOIRE-COPPEE, BURY,  
VAN DEN BERGHE, GARITTE-VERMEYEN,  
VANDAMME, DELCOURT, PAQUET, RICHET,  
~~VRANKEN~~, ~~DRUINE~~, Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

---

**S.P. n° 6 – JEUNESSE : Interdiction des appareils anti-jeunes de type « Mosquito » - Approbation -  
Décision**

---

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré

**DECIDE, à l'unanimité :**

**Article 1**

D'interdire l'utilisation et la commercialisation du « Mosquito » ou de tous types d'appareils à ondes répulsives à l'égard des êtres humains sur le territoire de la Commune de Pont-à-Celles.

**Article 2**

D'encourager, via le site internet de la commune et le bulletin communal, l'ensemble des Pont-à-Cellois à se rendre sur le site internet ([www.trianglerouge.be/mosquito/](http://www.trianglerouge.be/mosquito/)) mis en ligne par l'asbl « Les Territoires de la Mémoire » afin de signer électroniquement la pétition intitulée « Les jeunes ne sont ni des parasites ni des nuisibles pour notre société ! ».

**Article 3**

De transmettre la présente motion :

- à l'asbl "Territoires de la Mémoire, centre d'éducation à la tolérance et à la résistance", boulevard d'Avroy 86 à 4000 Liège;
- à Monsieur Patrick Dewael, Ministre fédéral de l'Intérieur, rue de la Loi 2 à 1000 Bruxelles ;
- à Monsieur Paul Magnette, Ministre fédéral en charge la Protection des Consommateurs, rue Bréderode 9 à 1000 Bruxelles ;
- à Monsieur Marc Tarabella, Ministre de la Jeunesse, Place Surllet de Chokier 15-17 à 1000 Bruxelles ;



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 080513 Motion  
Mosquito**

**Séance du 13 MAI 2008**

Présents : Monsieur Jean-Marie BUCKENS, Bourgmestre f.f.  
Mme et MM MESSE, KNAEPEN, PACZKOWSKI,  
DUMONGH, DEHONT, Echevins  
M. Carl LUKALU, Président du CPAS, siégeant avec  
voix consultative  
Mmes et MM PETITJEAN, PAINBLANC, GOISSE,  
~~DUPONT~~, DELFORGE, DEMEURE, DEPASSE,  
SERVAIS, LEMOINE, GLOIRE-COPPEE, BURY,  
VAN DEN BERGHE, GARITTE-VERMEYEN,  
VANDAMME, DELCOURT, PAQUET, RICHET,  
~~VRANKEN~~, ~~DRUINE~~, Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Secrétaire communal.

---

**S.P. n° 6 – JEUNESSE : Interdiction des appareils anti-jeunes de type « Mosquito » - Approbation -  
Décision**

---

- à Madame Catherine Fonck, Ministre de l'Enfance et de l'Aide à la Jeunesse, boulevard du Régent 37-40 à 1000 Bruxelles.
- à la Zone de Police BRUNAU,
- à la Commune de Courcelles,
- à la Commune de Les Bons Villers,
- au service Secrétariat.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

**PAR LE CONSEIL**

**Le Secrétaire Communal,  
(s) G. CUSTERS.**

**Le Président,  
(s) J-M BUCKENS.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Secrétaire Communal,**

**Le Bourgmestre ff,**

**G. CUSTERS.**

**J-M BUCKENS**